

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

CRAC 2003 - Lormont ZAC "Quai Chaigneau Bichon " - Approbation - Décision

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2001/693 du 09 juillet 2001, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC « Quai Chaigneau Bichon » à Lormont, dont l'aménagement devait initialement être assuré en régie directe.

Or, compte tenu de la multiplication des opérations d'aménagement en cours ou en projet, notre établissement public a préféré se recentrer sur un rôle de maître d'ouvrage et privilégier la délégation au profit d'aménageurs publics et privés.

Ainsi, par délibération n° 2002/0751 du 18 octobre 2002, la Communauté Urbaine a confié à la Société « Bordeaux Métropole Aménagement » (BMA) la réalisation de la ZAC « Quai Chaigneau Bichon » à Lormont, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Dans le respect de l'article 19 de ce contrat, notre concessionnaire a transmis fin mars le premier Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) reflétant l'avancement de cette opération.

Il ressort que l'année 2003 a permis de désigner les différents prestataires devant réaliser cette opération :

- ✓ L'architecte-urbaniste chargé de la conception des espaces publics ;
- ✓ Le bureau d'études devant examiner la zone au regard du risque d'inondation ;
- ✓ La maîtrise d'œuvre pour l'étude du programme des équipements publics ;
- ✓ Le géomètre expert.

Du point de vue de la maîtrise foncière, celle-ci est assurée par la Communauté Urbaine, BMA rachetant les emprises relatives aux îlots cessibles afin d'en assurer la commercialisation ; quant à la réalisation du programme de construction et du programme des équipements publics propres à la ZAC et d'intérêt général, n'a pas encore été engagée du fait notamment de la non libération totale du site de la ZAC.

C'est pourquoi en 2003, le montant total des dépenses ne s'élève qu' à 52 252€ TTC et concerne essentiellement des frais d'honoraires de prestataires extérieurs et des frais de communication comprenant la réalisation d'un film sur la ZAC.

Les recettes sont, pour leur part, uniquement constituées de la participation communautaire à l'équilibre de l'opération, pour un montant de 175 164€ TTC.

Le bilan actualisé s'élève à 2 301 762€ TTC et reste conforme aux éléments de la délibération du 18 octobre 2002 par laquelle la Communauté Urbaine a confié l'aménagement de cette ZAC à BMA par le biais d'une convention publique d'aménagement.

Au titre de l'année 2004, la participation communautaire sollicitée par BMA est de 224 836€ TTC, pour un montant global de 900 564€ TTC inchangé par rapport à cette même délibération.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

APPROUVER

Le Compte Rendu d'Activités Comptables 2003 de la ZAC « Quai Chaigneau Bichon » à Lormont, tel qu'il est synthétisé en annexe.

DECIDER

De verser à BMA au titre de la participation de notre Etablissement Public à l'équilibre de l'opération, une somme de 224 836€ TTC, à imputer sur la ligne budgétaire correspondante ouverte au Chapitre 65, Article 6572, Fonction 8241, Programme HB12, CRB D220 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AOÛT 2004

M. SERGE LAMAISON

